



Délibérations examinées lors de la séance du Bureau communautaire du 17 février 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Bureau est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

N° de délibération	Intitulé	Décision
2025/3B	Résiliation du marché d'assistance au représentant du pouvoir adjudicateur pour le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Communauté de communes	Approuvée
2025/4B	Résiliation du marché d'assistance au représentant du pouvoir adjudicateur pour la mise en place des marchés de conduite d'opération, de contrôle technique et coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Communauté de communes	Approuvée
2025/5B	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire	Approuvée
2025/6B	Réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur à Argences	Approuvée
2025/7B	Modification des tarifs de la régie de l'office de tourisme	Approuvée
2025/8B	Etudes complémentaires pour l'intégration de Saint-Sylvain dans le PLUi	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.